

FOCUS

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS



VOLUME 26 | NUMÉRO 4 | AUTOMNE 2015



LUC PAPINEAU
Vice-président
et directeur
général
Courtage de
plein exercice



MICHEL DOUCET, vice-président et gestionnaire de portefeuille
Direction – Gestion des investissements

MOT DU VICE-PRÉSIDENT REVENIR À LA BASE POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Depuis quelques semaines, les marchés financiers sont tellement volatils que vous vous demandez peut-être quoi faire. Dans ce genre de situation, il ne faut surtout pas laisser les émotions influer sur vos décisions de placement. Ce qu'il faut, c'est revenir à la base. Êtes-vous toujours à l'aise avec la stratégie d'investissement qui a été établie bien avant que le Dow Jones se mette à jouer au yoyo ? Si oui, cette stratégie favorise-t-elle la diversification de votre portefeuille dans les trois catégories d'actifs : liquidités, titres à revenu fixe et actions ?

Personne ne peut prédire quelle sera l'évolution des marchés au cours des prochains mois, mais un portefeuille diversifié qui répond parfaitement à votre profil d'investisseur continue d'être le meilleur moyen de tirer votre épingle du jeu. Si ce n'est pas le cas, réviser la répartition de vos actifs avec votre conseiller en placement pourra contribuer à apaiser vos inquiétudes. N'hésitez pas à faire appel à ses services !

SOMMAIRE

- 1 | Revenir à la base pour y voir plus clair
- 1 | Gardez le cap en tout temps !
- 2 | Transférer votre patrimoine selon vos volontés
- 4 | Commentaire économique

GARDEZ LE CAP EN TOUT TEMPS !

Alors que le mois d'août s'apprétrait à tirer sa révérence, la volatilité s'est emparée des marchés financiers. Riche en émotions, la dernière semaine d'août a vu le Dow Jones fluctuer de 10 000 points. Nous rappelant les pires heures des crises financières de 1987, 1994, 1998, 2000 et 2008, l'indice a ouvert en baisse de près de 1100 points, le 24 août dernier.

Au cœur de cette volatilité se trouvent la Chine et les États-Unis. D'une part, le ralentissement de l'économie chinoise a des répercussions sur les prix des ressources et sur l'ensemble des pays émergents. D'autre part, la normalisation prochaine de la politique monétaire américaine inquiète les investisseurs.

Naviguant à contre-courant, les obligations gouvernementales ont profité de cette turbulence boursière mondiale. Ainsi, le taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada a touché un bas historique de 1,19 % le 24 août.

Dans le tumulte, la diversification de portefeuille – c'est-à-dire la répartition entre les diverses catégories d'actif, les pays, les secteurs, les échéances et les titres – prend tout son sens. Comme le dit si bien le proverbe, il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier !

Rappelons que la diversification de portefeuille dépend des besoins propres à chaque investisseur, de son profil et de sa tolérance au risque. Trop souvent, les gens s'éloignent de leur profil d'investisseur pour profiter des mouvements du marché. Ironiquement, lorsque les marchés financiers sont généreux, les investisseurs ont tendance à mieux tolérer le risque. L'inverse est aussi vrai quand l'avenir se fait incertain.

À vrai dire, bien se connaître est la première étape de la mise en place d'une répartition d'actif stratégique. Selon son profil et sa tolérance au risque, la stratégie d'investissement pourra dévier tactiquement de la cible à long terme. Pour le détenteur d'un portefeuille d'investissement équilibré dont la tolérance au risque est moyenne, la répartition d'actif (encaisse 5 %, revenu fixe 45 % et actions 50 %) pourrait, sur le plan tactique, dévier de plus ou moins 10 % de sa cible stratégique.

Les marchés financiers sont le reflet des anticipations des investisseurs et suivent les cycles économiques et financiers. Depuis 1980, l'indice S&P 500 a connu une vingtaine de baisses d'au moins 5 %. Or, dans les douze semaines qui ont suivi une telle baisse, l'indice s'est retrouvé en territoire positif 71 % du temps et affichait un rendement moyen de près de 5 %. ... 2



Desjardins
Gestion de patrimoine

VALEURS MOBILIÈRES



GESTION DU PATRIMOINE

ANGELA IERMIERI

Planificatrice financière

Desjardins Cabinet de services financiers inc.

TRANSFÉRER VOTRE PATRIMOINE SELON VOS VOLONTÉS

On planifie sa carrière, l'achat d'une maison, la création d'une famille et sa retraite, mais souvent, on néglige de planifier sa succession. Pourtant, le transfert des actifs accumulés tout au long de votre vie mérite que vous vous y intéressiez de plus près.

Bien planifier sa succession

Si vous prenez le temps de bien organiser votre succession, vos proches n'auront aucun souci financier. Vous vous assurerez alors de :

- protéger votre conjoint et votre famille ;
- faire fructifier vos actifs et maximiser vos stratégies fiscales afin d'en léguer le maximum à vos héritiers ;
- répartir votre héritage selon vos volontés ;
- faciliter l'exécution de votre succession.

Connaître la valeur de votre patrimoine

Avant de consulter un notaire pour préparer votre testament, vous avez avantage à établir votre bilan financier, afin d'estimer la valeur nette de votre patrimoine. Votre conseiller pourra vous aider à préparer la simulation de votre bilan successoral. Ce document estimera l'impact fiscal à votre décès et vous permettra de mettre en place les stratégies nécessaires pour vous assurer que vos héritiers n'aient aucun souci financier. Au décès d'une personne, tous ses biens sont réputés avoir été vendus à leur juste valeur marchande immédiatement avant son décès, de sorte que certaines stratégies pourraient être mises en place maintenant ou être ajoutées dans votre testament.

(Suite de la page 1)

Gardez le cap en tout temps !

À moins d'une récession durable aux États-Unis et d'un ralentissement important de l'économie mondiale, nous n'anticipons pas le début d'un marché boursier baissier (*bear market*). La volatilité persistera vraisemblablement jusqu'à ce que les investisseurs ajustent leurs prévisions à l'égard de l'économie chinoise et de la politique monétaire américaine. Les poches de volatilité doivent être vues comme des fenêtres qui s'ouvrent sur des occasions potentielles.

Parlez à votre conseiller en placement : il vous guidera dans vos stratégies d'investissement !

Vous pourriez donc :

- Estimer le gain en capital sur votre portefeuille de placement non enregistré.
- Prévoir le don de titres cotés en bourse à un organisme de charité. Vous éviterez alors de devoir payer l'impôt sur le gain en capital que ces titres auront généré, en plus de permettre à votre succession de profiter du crédit d'impôt pour dons.
- Prévoir la création d'une fiducie testamentaire dans le cas de situations familiales plus complexes – comme des familles recomposées –, pour protéger le conjoint survivant et vous assurer qu'il conserve le même niveau de vie, mais aussi pour faire les legs que vous souhaitez à vos enfants. Ou même, pour vous assurer que votre patrimoine soit transmis à travers le temps et même aux générations futures.
- Estimer le gain en capital ou la récupération de l'amortissement de vos biens immobiliers. Seul le roulement au conjoint est permis. Sinon, la succession devra acquitter les impôts avant que le transfert puisse avoir lieu.
- Souscrire une police d'assurance vie offre de nombreux avantages : elle protégera vos héritiers, les aidera à couvrir les impôts à payer à votre décès et pourrait même bonifier l'héritage que vous voulez leur laisser.

Prévoir ces stratégies dès maintenant et les mettre en place vous permettront d'optimiser votre situation et de laisser plus de liberté à vos héritiers.

Bénéficier d'une expertise reconnue et de conseils personnalisés

Discuter du transfert de votre patrimoine peut susciter des questionnements et de vives émotions. Il est donc important de pouvoir en parler avec votre conseiller, qui ne manquera pas d'être à votre écoute. S'il est au courant de votre situation financière, il pourra vous faire des recommandations appropriées que vous pourrez réévaluer, au gré des circonstances.

Vous et vos proches pourrez bénéficier d'un service d'accompagnement pour vous guider dans ce processus. Cette démarche vous assurera la tranquillité d'esprit, car vous saurez que vos dernières volontés seront respectées et que vos proches seront protégés.

LA FISCALITÉ DE FIN D'ANNÉE

Afin d'optimiser vos stratégies fiscales avant la fin de l'année, revoyez la diversification de vos placements et procédez, le cas échéant, à un rééquilibrage de votre portefeuille. Votre conseiller vous aidera à déterminer les stratégies qui répondent à vos besoins.

1. La vente de placements affichant des pertes latentes

Les pertes en capital réduisent le montant des gains en capital. Si vous avez réalisé des gains en capital pendant l'année, songez à vous défaire des placements qui affichent des pertes latentes, afin de pouvoir les déduire de vos gains. On peut reporter les pertes en capital sur les gains des trois années précédentes et sur une durée indéfinie dans le futur.

2. Le don d'actions

Les titres cotés en bourse qui ont pris de la valeur peuvent être donnés à un organisme de charité, ce qui offre deux avantages fiscaux : le crédit d'impôt pour don de bienfaisance et l'effacement du gain en capital généré par ces titres.



3. Le REER du conjoint

Vous pouvez cotiser au REER de votre conjoint pour profiter du fractionnement des revenus à la retraite ou, si votre conjoint n'a pas encore 71 ans, pour continuer à profiter des déductions d'impôt qu'offre cette cotisation... s'il vous reste des droits de cotisation, bien sûr. En cotisant avant le 31 décembre de chaque année, la période de détention de trois ans sera plus facilement respectée.

4. Contribution à un REEE pour vos enfants ou vos petits-enfants

Vous aimeriez obtenir un rendement de 30 % sur vos cotisations ? Voilà ce qui peut être versé en subvention aux jeunes de 17 ans et moins qui ont un régime enregistré d'épargne-études (REEE). Vous pouvez investir pour vos enfants ou vos petits-enfants, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Profitez des limites de subventions annuelles en cotisant avant la fin de l'année.

5. Profiter des nouveautés qui touchent les CELI et les FERR

En 2015, le plafond des CELI a été augmenté à 10 000 \$ et les montants minimaux de retrait des FERR ont été abaissés. Saviez-vous que, lors de la conversion de vos REER en FERR, vous pouvez déterminer le montant des retraits minimaux obligatoires en fonction de l'âge du conjoint le plus jeune ? Ainsi, vous pouvez reporter encore plus loin l'impôt à payer sur votre FERR.

Parlez-en à votre conseiller !

VOTRE SITE SÉCURISÉ PLUS CONVIVIAL QUE JAMAIS !

Encore du nouveau pour les usagers de vmdconseil.ca : ce site sécurisé, grâce auquel vous pouvez notamment accéder à vos comptes, à l'historique de vos transactions, aux cotes des marchés boursiers et à quantité d'outils d'analyse financière, vient en effet d'être entièrement revampé pour répondre aux normes les plus élevées du Web.

Toujours à l'écoute de vos besoins, l'équipe de Valeurs mobilières Desjardins a tout mis en œuvre pour créer un site transactionnel aussi convivial que sécuritaire. En plus d'offrir un graphisme épuré qui facilite la navigation et la visualisation des données, ses pages s'adaptent désormais à n'importe quel format d'écran (ordinateur familial, ordinateur portable, tablette numérique, téléphone intelligent, etc.).

Plusieurs options de personnalisation très pratiques ont également été ajoutées, comme l'activation de la saisie

semi-automatique des symboles ou l'affichage de la barre des indices boursiers. De plus, pour vous offrir un accès encore plus facile à l'ensemble de l'actualité des marchés financiers, de nouvelles fonctions de recherche regroupent maintenant l'information produite par le Service de recherche de Valeurs mobilières Desjardins et les rapports de la firme externe Morningstar.

Bref, un site qui gagne à être redécouvert !



COMMENTAIRE ÉCONOMIQUE

FRANÇOIS DUPUIS, vice-président et économiste en chef
FRANCIS GÉNÉREUX, économiste principal
Desjardins, Études économiques

PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES : LA RÉSERVE FÉDÉRALE PATIENTE ENCORE

Voici quelques faits saillants de nos plus récentes prévisions. Pour plus de détails, consultez le document suivant :
<https://www.desjardins.com/ressources/pdf/peff1509-f.pdf>

La santé des économies émergentes est inquiétante, mais celle des États-Unis va mieux

La croissance économique des pays émergents continue de ralentir. Cela affecte le commerce international alors que les importations des pays émergents sont en contraction pour la première fois depuis la crise financière. Au centre de ces tourments, on retrouve la Chine dont le manque de vigueur de l'économie préoccupe les marchés financiers internationaux. Les plus récentes données chinoises ne sont pas désastreuses, mais la chute de la Bourse chinoise est une source d'inquiétude. Toutefois, il est difficile de voir un lien entre les mouvements boursiers chinois et ceux de l'économie, que ce soit pendant la hausse vertigineuse qui a eu lieu de la fin de 2014 au sommet de juin 2015 (+159,4 %) ou durant la baisse récente (-43,3 %). Notre scénario de base ne table pas sur un écroulement de l'économie chinoise. À notre avis, la baisse de cadence se poursuivra, de façon contrôlée, avec une hausse du PIB réel de 6,8 % en 2015 et de 6,5 % en 2016. Pour l'ensemble des pays émergents, la croissance économique devrait décélérer de 4,4 % en 2014 à 4,0 % en 2015.

À l'opposé, la croissance économique des pays avancés continue de s'améliorer peu à peu, et ce, même si la croissance s'est avérée un peu plus faible au printemps en zone euro et qu'elle a été négative au Japon. Le PIB réel des pays avancés devrait enregistrer une croissance de 2,0 % en 2015 après une hausse de 1,7 % en 2014.

L'économie américaine s'est rapidement remise de ses problèmes du premier

trimestre en marquant un rebond dès le printemps. On s'attend à ce que la seconde moitié de 2015 affiche d'autres bonnes progressions du PIB réel, bien que les gains pourraient être plus modestes que le 3,7 % enregistré au deuxième trimestre. Une hausse de 2,6 % du PIB réel est prévue pour l'ensemble de 2015. Une progression un peu plus vive, à 2,8 %, demeure anticipée pour l'an prochain.

La faiblesse des pays émergents, ainsi que la chute des Bourses et des prix des matières premières ont convaincu la Réserve fédérale (Fed) d'opter pour le statu quo en septembre. Elle a toutefois indiqué que la reprise est suffisamment avancée pour justifier une hausse prochaine des taux d'intérêt directeurs. Ainsi, notre scénario table sur une première augmentation en décembre 2015. D'ailleurs, 13 des 17 dirigeants de la Fed prévoient effectivement une hausse de taux d'ici la fin de l'année. Dans ce contexte, les taux obligataires nord-américains devraient augmenter légèrement au cours des prochains trimestres.

Canada : la récession technique serait déjà terminée

Le PIB réel a diminué de 0,5 % (à rythme trimestriel annualisé) au deuxième trimestre de 2015, faisant ainsi suite à une baisse de 0,8 % au premier trimestre. Selon la définition couramment utilisée de deux trimestres consécutifs de recul du PIB réel, l'économie canadienne était donc en récession en première moitié de 2015. Cette situation se distingue toutefois des autres épisodes de récession au pays. D'une part, l'amplitude du recul du PIB réel est beaucoup plus faible que les baisses observées lors des

récessions précédentes. D'autre part, les difficultés de l'économie canadienne ne sont pas généralisées. Elles sont surtout concentrées au sein de certains secteurs d'activité, soit l'énergie, les mines, la construction ainsi que la fabrication. La récession technique devrait également être très courte, voire déjà terminée, car un retour de la croissance économique en territoire positif est prévu dès le troisième trimestre. La Banque du Canada a d'ailleurs gardé ses taux directeurs inchangés en septembre et un long statu quo demeure le scénario le plus probable. L'évolution contrastée des politiques monétaires nord-américaines laisse entrevoir que la devise canadienne demeurera faible.

La hausse prévue pour le PIB réel de l'Ontario a été révisée à la baisse en raison du résultat décevant du premier trimestre. Les croissances du PIB réel de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Manitoba devraient néanmoins être les plus élevées au pays en 2015. L'Alberta, la Saskatchewan ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador seront durement touchées par la récession de 2015, alors que les difficultés du secteur de l'énergie se répercuteront sur les autres sphères de leur économie.

L'économie québécoise a amorcé l'année positivement, mais un recul du PIB réel sera inévitable au deuxième trimestre. La production a fléchi pendant trois mois consécutifs et le regain attendu en juin ne sera pas suffisant pour sauver la mise. Même si la seconde moitié de 2015 s'avère plus favorable, la hausse du PIB réel se limitera à 1,1 % cette année, soit moins que la prévision de 1,3 % établie précédemment. Une progression de 1,5 % demeure anticipée en 2016.

Mise en garde : Ce document s'appuie sur des informations publiques, obtenues de sources jugées fiables. Le Mouvement des caisses Desjardins ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes ou complètes. Ce document est communiquée à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente. En aucun cas, il ne peut être considéré comme un engagement du Mouvement des caisses Desjardins et celui-ci n'est pas responsable des conséquences d'une quelconque décision prise à partir des renseignements contenus dans le présent document. Les prix et les taux présentés sont indicatifs seulement parce qu'ils peuvent varier en tout temps, en fonction des conditions de marchés. Les rendements passés ne garantissent pas les performances futures, et les Études économiques du Mouvement des caisses Desjardins n'assument aucune prestation de conseil en matière d'investissement. Les opinions et prévisions figurant dans le document sont, sauf indication contraire, celles des auteurs et ne représentent pas la position officielle du Mouvement des caisses Desjardins.

Desjardins Gestion de patrimoine Valeurs mobilières est un nom commercial utilisé par Valeurs mobilières Desjardins inc. Valeurs mobilières Desjardins inc. est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnantes (FCPE).

Siège social

1170, rue Peel, bureau 300
Montréal (Québec) H3B 0A9



Desjardins
Gestion de patrimoine
VALEURS MOBILIÈRES